

SOCIÉTÉ

Face à la haine en ligne, l'exécutif veut muscler la détection et la riposte

Jean Castex a visité ce lundi le pôle judiciaire qui traite les signalements de la plateforme Pharos.

CHRISTOPHE CORNEVIN
@ccornevin ET PAULE GONZALES
pgonzales@lefigaro.fr

SÉCURITÉ À l'heure où la campagne présidentielle électrise les esprits et que la fronde des antivax exacerbe un climat délétère déjà bien plombé par le spectre du terrorisme, la lutte contre la haine en ligne est érigée comme l'une des priorités de l'exécutif. Le discret déplacement qu'a effectué, lundi, le premier ministre, Jean Castex, auprès des policiers, des gendarmes et des magistrats en charge de cette question en témoigne. Accompagné de Marlène Schiappa, ministre déléguée à la Citoyenneté, et du garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, le chef du gouvernement a pris la mesure de la déferlante en se rendant à la plateforme Pharos, au QG de la Direction centrale de la police judiciaire, à Nanterre (Hauts-de-Seine). Selon un dernier bilan porté à la connaissance du Figaro, pas moins de 263 825 signalements ont été répertoriés en 2021, dont 7894 liés au terrorisme (3 %) et 15 102 aux discriminations (5,7 %).

Depuis son ouverture en janvier 2009, cette structure, chargée de détecter les contenus illicites et de les faire retirer après investigations, ne cesse de monter en puissance. Au lendemain de l'attentat qui a coûté la vie à Samuel Paty, en octobre 2020, ses effectifs ont doublé pour s'établir à 52 enquêteurs. Tournant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, elle est à l'origine de 720 procédures judiciaires liées à la haine l'année dernière. Soit plus du double par rapport à 2020, marquée par 268 ouvertures d'enquête, où tout est fait pour « figer » des preuves par essence très volatiles. C'est ainsi qu'un individu en possession d'un pistolet chargé à blanc et d'un gilet tactique a été interpellé à son domicile par le Raid le 26 octobre dernier, 48 heures après avoir laissé

entendre sur les réseaux qu'il voulait cibler un site de la communauté juive. « Internet n'est pas une zone de non-droit », souffle un cadre de la DCPJ, qui rappelle que « Pharos, véritable baromètre des tensions de notre société, est un outil de police judiciaire, mais aussi de police administrative qui permet d'obtenir le retrait de contenus abusifs avant que cela ne buzze. » « Il est impératif d'anticiper et de contrecarrer la haine et le séparatisme des ennemis de la République, qui s'adaptent aux outils technologiques les plus modernes pour déferler notre état de droit », confie au Figaro l'hôte de Matignon, qui appelle à un « renforcement de la

Jean Castex (à gauche), Marlène Schiappa et Eric Dupond-Moretti, à Nanterre, lundi. Pas moins de 263 825 signalements ont été répertoriés en 2021, dont 7894 liés au terrorisme.

FLORIAN DAVID / MATIGNON



coopération européenne et internationale, car les réseaux et les plateformes n'ont pas de frontières ».

Mais Jean Castex a également repassé le périphérique pour visiter le pôle national de la lutte contre la haine en ligne, abrité par le parquet du Tribunal de Paris. Deux magistrats y travaillent, épaulés par un assistant spécialisé et une juriste assistante, à partir des plaintes qu'ils reçoivent et des signalements Pharos judiciairisés. Le but : se rapprocher du temps réel, alors que ce contentieux souffre de la déperdition rapide des preuves. « Nous sommes aussi un centre de ressources pour tous les parquets, car nous

ne gardons à Paris que les dossiers les plus importants », insiste Rémy Heitz, procureur général de Paris, qui a créé ce pôle. « En 2021, sur nos 502 dossiers, 177 ont été adressés à des parquets extérieurs », expose Laure Beccuau, procureur de Paris. De quoi satisfaire le garde des Sceaux, qui insiste sur « la dimension pédagogique à l'usage du citoyen pas toujours conscient de commettre une infraction ». Signe que la création de ce pôle est vertueuse, « en un an, se flatte Laure Beccuau, le parquet a procédé à 150 réquisitions de sa propre initiative ». Aussi est-ce lui, désormais, qui centralise les 300 plaintes d'élus, sous la qua-

lification de menaces de mort préférées à l'encontre d'un parlementaire par voie électronique. La loi du 24 août sur les principes républicains donne au pôle des outils supplémentaires avec la création de l'infraction de mise en danger par diffusion d'informations personnelles et surtout la possibilité, en cas de flagrant délit, de procéder à des comparutions immédiates, jusque-là impossible en droit de la presse. « Pour cela, nous avons adapté notre capacité de jugement avec trois chambres, désormais », insiste Stéphane Noël, président du Tribunal de Paris.

Quoique la retentissante et symbolique affaire Mila ait été jugée, la victime continue d'être judiciairement persécutée sur la toile. Pour autant, hors de question de revoir l'échelle des peines. « Cela ne servirait à rien. Mieux vaut s'assurer que celles prononcées soient exécutées », confie Jean Castex, les yeux résolument tournés vers la présidence française de l'Union et la né-

« Il est impératif d'anticiper et de contrecarrer la haine et le séparatisme des ennemis de la République »

JEAN CASTEX

gocio de la Digital Services Act. L'enjeu, la « e-evidence », ou le recueil des preuves numériques auprès des Gafa, qui invoquent régulièrement le premier amendement américain pour décliner les demandes. Eric Dupond-Moretti s'apprete à prendre son bâton de pèlerin pour tenter de convaincre le Parlement européen de créer en Europe des référents des gros opérateurs chargés de répondre à la justice. Un enjeu majeur de la lutte contre la haine en ligne. ■

Levée de boucliers contre l'éolien en mer

Marins et scientifiques alertent l'exécutif sur les risques liés à deux projets en Bretagne et en Normandie.

ÉRIC DE LA CHESNAIS
@plumedeschamps

ENVIRONNEMENT Les projets de champs éoliens en mer suscitent autant d'inquiétude chez les pêcheurs, qu'ils soient normands ou bretons, que chez certains chercheurs.

En moins d'une semaine, deux courriers alertant sur les dangers que feraient courir deux parcs éoliens, à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) et au Tréport (Seine-Maritime) ont ainsi été envoyés à l'exécutif. Ils présentent des données inquiétantes sur la ressource halieutique, et plus généralement sur la biodiversité des océans, indiquant que ces champs éoliens menaceraient à terme l'avenir de la pêche dans ces deux zones. La première lettre, écrite par le président du Comité départemental des pêcheurs maritimes des Côtes-d'Armor (CDPMEM), Alain Coudray, a été adressée le 6 janvier au président de la République, Emmanuel Macron. La seconde, datée du 8 janvier, a été envoyée à la ministre de la Mer, Annick Girardin, par l'association de chercheurs « L'Atelier Anonymus », repris par la Coopération des artisans pêcheurs associés du Tréport.

Dans les deux cas, le non-respect de la parole donnée et l'absence de considération par les promoteurs des projets, Iberdrola en Bretagne, Engie en Normandie, sont pointés par les professionnels de la mer. « La coupe est pleine, les marins pêcheurs ont été trahis, fus-

tige Alain Coudray dans sa missive adressée à Emmanuel Macron. Il paraît parfaitement utopique de vouloir faire cohabiter les activités de pêche de la baie de Saint-Brieuc et ce parc éolien quand l'État et le développeur (Ailes Marines, alias Iberdrola, NDLR) excluent depuis le début des travaux les professionnels des zones de pêches ». Preuve des tensions entre les pêcheurs et Iberdrola, les réunions de concertation et de dialogue sont vécues comme des instances à sens unique. L'une devait avoir lieu ce lundi, elle a été repoussée au 14 février. « Cela ne sert à rien de se réunir si le développeur ne respecte pas ses engagements et ne nous écoute pas, déplore Grégory Le Droumaguet, porteparole du CDPMEM2. Il veut redémarrer les travaux du chantier en mars alors que nous sommes en pleine campagne de la coquille Saint-Jacques jusqu'en mai. On est en train de réduire à néant l'acceptabilité par les pêcheurs de ce projet de 62 éoliennes au large d'Erquy ».

« Bombes à retardement »

Au Tréport, en Normandie, les pêcheurs ressentent le même dédain de la part du développeur Engie et de l'État. « Les gens qui décident de ces projets n'ont aucune connaissance du milieu marin et ne prennent pas en compte nos remarques, déplore Olivier Becquet, gérant de la coopérative des artisans pêcheurs associés au Tréport. Le parc éolien est implanté entre 6 et 12 milles marins, à cheval sur l'un des gisements les plus importants d'Europe d'amandes de mer. Des coquillages

qui servent de nourriture à de nombreux poissons. Il va être fragilisé par les travaux. C'est en non-sens environnemental ».

Le professionnel est très sceptique sur la portée écologique de ces projets. Il fonde ses doutes sur les travaux de chercheurs de l'Ifremer de Brest, qui ont montré que les coquilles Saint-Jacques, sur lesquelles ils avaient posé des capteurs, étaient stressées lors des chantiers d'implantation d'éoliennes. Il s'appuie aussi sur les études de L'Atelier Anonymus, qui montrent qu'une fois en fonction, les éoliennes, en mer comme sur terre d'ailleurs, laisseraient échapper des résidus de « terres rares ». « Les champs électromagnétiques et l'usage quasi généralisé de rotors à aimants permanents au néodyme dans les parcs

éoliens offshore présentent des risques sur l'environnement », prévient Christophe Grellier, océanographe, dans sa lettre à la ministre de la Mer. Le néodyme est un métal gris argent du groupe des « terres rares ». « Dans l'océan, il pollue petit à petit la chaîne alimentaire marine, en commençant par le plancton puis les huîtres, les moules et les crevettes s'en nourrissant. Il est aussi absorbé par les microcrustacés puis les anchois et les sardines et ainsi de suite, poursuit le porte-parole de l'association. Ces espèces sont menacées à moyen terme. »

L'Atelier Anonymus est aussi perplexe au sujet des perturbateurs endocriniens libérés par l'usure des pales. « En Norvège, il a été démontré que les pales des éoliennes libèrent du bisphénol A et environ 60 kg de résines époxydées durcies par an en raison d'un effet de cisaillement et de frottements à grandes vitesses... sans oublier les contre-courants climatiques de la grêle, des sels, des embruns et de la pluie », pointe le professionnel. Pour sa part, l'ONG Sea Shepherd, qui soutient les pêcheurs dans la défense de l'environnement, tire la sonnette d'alarme. « Les usines d'éoliennes offshore constituent des bombes à retardement écologique ». Dans ce contexte plus qu'incertain pour l'avenir de la faune marine mais aussi des pêcheurs qui en vivent, Alain Coudray demande à Emmanuel Macron que « soit annulé ce projet » qui ne permet pas « la préservation des ressources marines et des activités de pêche associées ». ■

Un pêcheur manifeste contre le projet de construction de 62 éoliennes au large de la baie de Saint-Brieuc, le 7 mai 2021.

JEREMIAS GONZALEZ / I/P3



EN BREF

Migrants mineurs : Eric Zemmour condamné pour provocation à la haine

Le candidat à l'élection présidentielle Eric Zemmour a été condamné lundi à 10 000 euros d'amende pour provocation à la haine par le tribunal correctionnel de Paris pour ses propos sur les migrants isolés. Il était jugé pour les avoir qualifiés de « voleurs », « assassins », « violeurs » sur la chaîne CNews, en 2020. Son avocat a annoncé qu'il allait faire appel du jugement.

Nouvel appel à la grève jeudi dans les écoles, collèges et lycées

Après le mouvement d'ampleur de jeudi dernier, plusieurs syndicats ont lancé un nouvel appel à la grève ce jeudi 20 janvier pour demander « des réponses fortes » face au « chaos » engendré par la crise sanitaire, et des investissements dans l'éducation.

Le port du masque en extérieur redevient obligatoire en Île-de-France dans les lieux fréquentés

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris par la préfecture de police de Paris ce lundi, spécifiant une liste de lieux où d'événements en extérieur, comme les marchés ou les abords des parcs, pour lesquels le port du masque est de nouveau imposé aux Parisiens. Un arrêté imposant le masque partout à l'extérieur avait été suspendu jeudi dernier par le tribunal administratif de Paris.